

jeudi 10 Février 2022 - n°332

Agenda - Notez bien !

Education - Villes de France auditionnée sur la petite enfance

Interview de la semaine - Quatre questions à Claire Rais Assa, chef de projet Transition écologique et territoires, France Stratégie

Aménagement du territoire - Académie des territoires : s'inscrire à la nouvelle session dès à présent

Ressources humaines - Lancement de la première marque employeur de la fonction publique

Mobilité - Remise d'un rapport parlementaire sur la filière économique du vélo

International - Les collectivités territoriales françaises mobilisées en vue du prochain Forum Urbain Mondial de Katowice

AGENDA



Notez bien !

SAVE THE DATE

Congrès de Villes de France

Lundi 11 & mardi 12 juillet 2022, Fontainebleau

Toutes les informations nécessaires à cet événement seront communiquées prochainement !

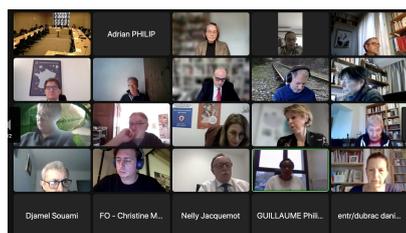
Mercredi 16 mars, 10h00 à 12h00

Groupes de travail conjoints de Villes de France "Action Cœur de Ville" et "Développement durable"
Visioconférence

Mercredi 6 avril 2022, 10h00 à 16h00

Formation de Villes de France sur les Fonds Européens
Paris

EDUCATION



Villes de France auditionnée sur la petite enfance

Le secteur de la petite enfance est confronté depuis plusieurs années à une problématique de recrutement. Comme d'autres secteurs du bloc social (aides à domicile, agents d'EHPAD), les métiers de la petite enfance souffrent d'une baisse d'attractivité, principalement financière, et d'une pénurie de diplômés. Une situation qui s'est fortement accélérée avec la crise sanitaire.

Face à cette situation, le Premier ministre Jean Castex a saisi pour avis le Conseil Économique, social et environnemental (CESE) afin de lui remettre un rapport sur « *le service public de la petite enfance* ». La préparation de cet avis a été confiée à la commission des Affaires sociales et de la santé, présidée par Angeline Barth. Marie-André Blanc (UNAF) et Pascale Coton (CFTC) ont été désignées rapporteuses. Les représentants des collectivités locales, qui gèrent 60% des structures d'accueil et participent à l'animation des réseaux locaux des assistantes maternelles, ont été auditionnés le 2 février. Villes de France était représentée par Jacqueline Menoubé, Maire-adjointe de Beauvais en charge de la Petite enfance.

Parallèlement à ce rapport, Adrien Taquet, Secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des familles, a annoncé le lancement d'un Comité de filière Petite enfance, présidée par Élisabeth Laithier. Ses objectifs : créer des passerelles pour permettre des parcours de progression professionnelle et pallier à la pénurie de professionnels de l'accueil du jeune enfant (individuel et collectif).

Consciente de l'importance de ce secteur d'activité et de la nécessité d'y retrouver une attractivité pérenne, Villes de France a signé le contrat constitutif du comité de filière pour en être partie prenante. La séance inaugurale du bureau aura lieu vendredi 25 février.

A l'occasion de l'audition du CESE puis lors de l'échange avec Élisabeth Laithier, Villes de France, par l'intermédiaire de Jacqueline Menoubé, a rappelé que la difficulté de recrutement dans les métiers de la petite enfance est présente

dans une très grande majorité des villes moyennes. Il est aujourd'hui indispensable d'engager un travail pour assurer la revalorisation salariale des agents de la petite enfance.

Au-delà de la revalorisation des métiers, un axe de travail doit concerner la formation des futurs professionnels. Une vraie filière de formation, notamment des auxiliaires de puériculture, doit émerger. Manque d'écoles, hétérogénéité territoriale, manque de lieux de stage, absence de perspectives de carrières, il existe plusieurs freins à la formation de ces professionnels.

Toutefois, cette exigence de revalorisation salariale des agents doit être mise en en corrélation avec les budgets de plus en plus contraints des collectivités locales. Ainsi, les conditions de cette valorisation devront être décidées en concertation avec les élus.

Aussi, dans le cadre de la création d'un service public de la petite enfance, il est indispensable de désigner un chef de file unique sur cette thématique. Cette proposition a d'ailleurs été avancée par le Président de la République lors de son intervention au Congrès de la Fédération des acteurs de la solidarité le 6 janvier dernier.

Le modèle français reste très éclaté avec de nombreux acteurs qui agissent sans coordination, ni objectif contraignant. Le parcours de garde, tout comme le financement et l'environnement administratif doit donc être simplifié au maximum.

Naturellement, le bloc local (communes et intercommunalités) doit participer à la désignation de cet acteur de référence. Un rôle qu'il pourrait assumer. En effet, ces dernières gèrent et financent déjà une très grande majorité des structures d'accueil collectif tout en participant à l'animation des réseaux locaux des assistantes maternelles (Maison d'Assistants Maternelles, Relais Parents Assistants Maternels). Ce transfert de compétence devra cependant s'accompagner d'un véritable transfert de moyens pour assurer un service public optimal.

INTERVIEW DE LA SEMAINE



Quatre questions à Claire Rais Assa, chef de projet Transition écologique et territoires, France Stratégie

Villes de France renouvelle sa newsletter Ondes urbaines avec chaque semaine une interview d'un élu, un partenaire ou un expert. Alors que le programme Action Cœur de ville a mis l'accent sur les villes de taille moyenne afin d'œuvrer à la redynamisation des centres-villes, la crise sanitaire a révélé l'attractivité de ces territoires pour les citoyens. Ainsi, le baromètre des territoires, réalisé par *Villes*

de France, l'ANCT et la Banque des territoires à l'été 2021 montre que 87% des Français préfère vivre dans une ville moyenne que dans une métropole. Cette semaine, Claire Rais Assa, chef de projet Transition écologique et territoires à France Stratégie revient sur les études de France Stratégie consacrées aux villes moyennes.

Quels sont les principaux enseignements de vos études quant aux dynamiques territoriales dans les villes moyennes ? Quels enjeux partagés par ces villes ?

Le travail a été mené sur un panel de 202 villes moyennes en France, représentant environ 35 % de la population et 31 % des emplois. A l'échelle de l'aire d'attraction de ces villes, leurs trajectoires ces 10 dernières années sont plutôt dynamiques sur les plans de la démographie, de l'emploi et des prix de l'immobilier : 42 % d'entre elles ont ainsi connu des trajectoires plus dynamiques que la tendance nationale et 30 % d'entre elle ont suivi la tendance nationale. Seule 16 % d'entre elles, une minorité, ont connu des trajectoires en retrait de la tendance nationale. En terme de géographie, on retrouve des effets bien connus comme l'attractivité générale des littoraux et de l'ouest de la France. Ces tendances ne sont pas les mêmes si l'on s'intéresse aux pôles urbains ou aux couronnes : en particulier la croissance de l'emploi et de la démographie s'est concentrée dans les couronnes ces 10 dernières années. Ainsi, 45 % des villes étudiées présentent même une croissance de la population de leur couronne alors que le pôle connaissait une baisse de population. Enfin, notre étude souligne le rôle central joué par les villes moyennes à l'échelle locale, notamment en ce qui concerne l'accès de la population du territoire aux équipements et aux services (par exemple les commerces, l'offre de santé, de transports ou encore d'éducation).

Comment la pandémie a-t-elle impacté ces dynamiques ?

Pour savoir caractériser finement l'effet de la pandémie et sa pérennité, il faudra disposer d'un peu plus de recul et de données consolidées. On peut tout de même déjà noter que les villes moyennes ont connu une période de création d'emploi pendant la pandémie avec une croissance de l'emploi salarié privé qui a atteint +2,3 % entre le troisième trimestre 2019 et le troisième trimestre 2021. Ainsi, 160 villes sur les 202 étudiées ont créé de l'emploi pendant la pandémie. En moyenne, le choc conjoncturel a été mieux absorbé par les territoires qui connaissaient des trajectoires dynamiques avant la crise. Par ailleurs, quelques fléchissements de tendance peuvent aussi être observés avec des villes moyennes ayant créé plus de 3 % d'emploi pendant la pandémie alors qu'elles connaissaient des trajectoires en retrait auparavant. En ce qui concerne les prix de l'immobilier, les données mobilisées (uniquement sur l'année 2020) semblent suggérer que les pôles des villes moyennes auraient mieux profité de la hausse générale des prix lors de la pandémie mais cela reste à confirmer.

Quelles recommandations pour exploiter pleinement le potentiel de ces collectivités ?

Sur la base de ce diagnostic, nous formulons plusieurs axes d'action et recommandations. Tout d'abord, la grande variété des trajectoires des villes moyennes invite à privilégier un accompagnement différencié, tenant compte des

spécificités et des enjeux de chacune. En particulier, les territoires concentrant des vulnérabilités multiples pourraient faire l'objet d'un ciblage dédié. Par ailleurs, nous recommandons de mobiliser et renforcer les dispositifs de politiques publiques existants plutôt que d'en créer de nouveau. En effet, ces derniers sont nombreux et leurs intersections multiples ce qui souligne l'intérêt de renforcer leur articulation. Pour y parvenir, nous recommandons de renforcer l'analyse territoriale et d'améliorer la connaissance territoriale en appui à la décision : cela nécessite notamment l'amélioration continue des données et indicateurs spatialisés, en particulier sur des sujets opérationnels ou en lien étroit avec les transitions à venir.

Quelle place des villes moyennes dans les démarches de transition écologique du pays ?

Les villes moyennes font chacune face à des enjeux spécifiques qu'on parle par exemple de consommation d'espaces agricoles, naturels ou forestiers, de dépendance à la voiture pour les mobilités du quotidien ou encore d'adaptation aux effets variables dans l'espace du changement climatique. Dès lors, elles ont un rôle certain à jouer dans la mise en œuvre de la transition écologique. Pour répondre à ces défis majeurs, les villes moyennes apparaissent bien placées pour jouer un rôle dans la mise en place de démarches de coopération entre territoires, avec l'objectif de trouver des réponses communes. Nous recommandons donc notamment que les politiques publiques privilégient le soutien à des actions conçues localement et à même de faciliter la déclinaison des objectifs nationaux dans les territoires.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Académie des territoires : les inscriptions pour la 2e promotion sont ouvertes !



Académie des territoires : s'inscrire à la nouvelle session dès à présent

L'Agence nationale de la Cohésion des territoires a vocation à accompagner la mise en œuvre des projets de territoires par les élus locaux. Ainsi, son Académie des territoires vise à offrir aux décideurs territoriaux les clefs de compréhension qui permettront d'actionner les bons leviers pour mener à bien leurs projets, dans le cadre d'une formation d'une centaine d'heures dont 56 heures en présentiel

réparties sur deux jours (jeudi-vendredi) par mois, sur les campus de Sciences Po à Paris, Poitiers, Reims et Nancy. La formation est certifiante et donne lieu à la délivrance d'un diplôme de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle est ouverte à tous les élus du bloc communal et son coût, pris en charge par l'État dans le cadre du droit à la formation des élus, est adapté à la taille de la commune. L'ANCT est ainsi attachée à former des promotions hétérogènes pour permettre aux élus de collectivités de toutes tailles de bénéficier de cette opportunité exceptionnelle. La formation fait également intervenir des élus expérimentés pour qu'ils offrent aux apprenants leurs témoignages et leurs conseils stratégiques. La taille réduite de la promotion, 25 participants, permet de prendre part à un véritable dialogue avec tous ces acteurs, et de leur poser toutes vos questions. La procédure de candidature pour la 2nde session est ouverte. Cette seconde promotion aura lieu du 13 mai à fin du mois d'octobre 2022. Une réunion d'information est prévue pour les élus intéressés le 22 février 2022 de 12 h 30 à 13 h 30, accessible via ce lien zoom.

RESSOURCES HUMAINES



Lancement de la première marque employeur de la fonction publique

La ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, vient de lancer en début de semaine [choisirleservicepublic.gouv.fr](https://www.choisirleservicepublic.gouv.fr), la première plateforme de marque employeur du service public, tête de pont de la politique d'attractivité forte dans la fonction publique voulue par le Gouvernement. Cette plateforme est destinée à regrouper toutes les offres d'emploi, campagnes

de recrutement, contenus d'information sur les métiers, concours, opportunités, et carrières des trois fonctions publiques, Etat, collectivités locales, comme hôpital, regroupant à terme l'ensemble des sites de recrutement publics. A l'occasion de ce lancement, la ministre est revenue sur les enjeux d'attractivité de la fonction publique, les métiers de sens et d'engagement du service public, qui souffrent pour beaucoup d'une désaffection préoccupante, en particulier des jeunes.

Des agents des trois versants de la fonction publique ont apporté leur témoignage sur la variété des missions au service des Français. Mais aussi sur leurs parcours diversifiés, symbole de l'ouverture et de la mobilité offerte par la fonction publique.

MOBILITÉ



FILIÈRE ÉCONOMIQUE DU VÉLO

Remise d'un rapport parlementaire sur la filière économique du vélo

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué chargé des Transports, et Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée chargée de l'Industrie, viennent de prendre connaissance d'un rapport relatif à la filière économique du vélo en France, de Guillaume Gouffier-Cha, député du Val-de-Marne, officiellement remis au Premier ministre ce mardi 8

février 2022.

La remise de ce rapport intervient à mi-parcours du Plan vélo et mobilités actives porté par le Gouvernement depuis septembre 2018, qui vise à tripler la part du vélo en France à l'horizon 2024.

Quatre grands axes sont développés dans le rapport :

- Le constat d'un usage du vélo en pleine révolution ;
- Le besoin de répondre à une demande croissante de vélos, qui est un enjeu industriel autant qu'un enjeu de souveraineté ;
- La définition d'une économie du vélo qui intègre une économie du service, de la logistique et du tourisme ;
- Le besoin de poursuivre la levée des freins à la pratique du vélo.

L'état des lieux et les 63 recommandations formulées dans le rapport constituent un travail utile pour poursuivre la reconnaissance du vélo comme un mode de transport à part entière.

Il en va ainsi des préconisations visant à consolider les acquis du plan vélo, comme le fonds mobilités actives ou les aides à l'achat, à soutenir les innovations industrielles, à développer la « réparabilité » des vélos et le marché d'occasion.

Il est aussi une invitation aux acteurs économiques du vélo et aux collectivités locales à redoubler de dynamisme, avec l'appui de l'État, pour accélérer et changer d'échelle.

Le développement d'une large filière économique du vélo, englobant l'industrie du cycle, les services aux cyclistes, le vélo-tourisme, la cyclologistique et la réalisation d'infrastructures cyclables, doit permettre à la France de prendre une place de choix dans le développement du marché du vélo à l'échelle européenne, de renforcer sa souveraineté économique, et d'aller résolument vers une transition écologique qui conforte le vélo comme l'un de ses piliers dans le domaine des transports du quotidien.

[Télécharger la synthèse](#)

[Télécharger le rapport intégral](#)

INTERNATIONAL



Les collectivités territoriales françaises mobilisées en vue du prochain Forum Urbain Mondial de Katowice

Le Partenariat Français pour la Ville et les Territoires est une démarche qui rassemble les acteurs français dans leur diversité – acteurs étatiques, pouvoirs locaux, entreprises, ONG, professionnels, chercheurs – afin de porter des messages en commun sur le développement urbain durable lors des grands événements internationaux. Le PFVT prépare en ce moment la 11^{ème} session

du Forum Urbain Mondial aura lieu du 26 au 30 juin 2022 à Katowice en Pologne, sous la bannière « *Transformer les villes pour un meilleur futur urbain* », sous l'égide d'ONU - Habitat. Pour cette 11^{ème} session, le PFVT renouvelle son engagement de réunir les acteurs français de l'urbain et des territoires à travers la production de contributions. Le PFVT en partenariat avec l'École Urbaine de Lyon, a choisi pour les ateliers 2021-2022, une méthodologie de travail basée sur une approche prospective. Se projeter dans le monde de demain permet d'anticiper des crises de plus en plus récurrentes, systémiques, urbaines et mondialisées. En effet, les crises aujourd'hui sont globales et nous montrent qu'il est nécessaire de renouveler et réaffirmer la solidarité, à l'échelle locale et internationale, pour des futurs urbains durables, inclusifs et résilients. Pour en savoir plus, [téléchargez la note de présentation](#) des ateliers du PFVT 2021-2022.

Edité par Villes de France
94 rue de Sèvres - 75007 Paris
Tél. : 01 45 44 99 61
<http://www.villesdefrance.fr>
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication
Gil Avérous
Directeur délégué
Jean-François Debat

Rédacteur en chef
Guillaume Ségala
Rédaction
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur
Urban
Secrétariat
Anissa Ghaidi